

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
18/03/2025	18/03/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 13
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Dominique LELOUP (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LORIOT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 31.03.2025-PV

▪ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025 :

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 1^{er} avril 2025

pour copie conforme
Louplande, le 1^{er} avril 2025
Suivent les signatures au registre
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20250331-31032025PV-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

